

## **Notre DG devrait porter la parole de l'INSEE et non celle du gouvernement** *Commentaires sur une interview de JL Tavernier aux Echos le 13 octobre*

*Dans un long entretien donné au quotidien Les Echos vendredi 13 octobre, notre DG se permet de donner son avis personnel sur de nombreux sujets. Il sélectionne également les statistiques qui l'arrangent (en passant sous silence d'autres statistiques) pour exprimer un point de vue personnel qui est celui de la défense du pouvoir en place et des intérêts du patronat. Nous revenons ci-dessous sur toute une série de passages problématiques.*

*Les Echos ont sollicité les réponses du DG de l'Insee, pas de l'individu Jean-Luc Tavernier. Ses réponses engagent donc l'Insee : elles sont à ce titre problématiques et fragilisent le travail des agents de l'Insee, dont le sérieux et l'indépendance ne sont pas représentés par ce type d'entretien.*

**« Le salaire moyen par tête – primes incluses – en 2023 va augmenter comme les prix, soit autour de 5 % »**

Commençons par une question un peu technique où le DG présente une vision biaisée de la réalité : il ne parle que du SMPT (salaire moyen par tête) réel déflaté par l'indice de prix à la consommation (IPC), qui effectivement était donné stable en moyenne annuelle en 2023 (en revanche, suite à la note de conjoncture de décembre, il est estimé en baisse de 0,3%). En revanche, le SMPT réel déflaté par le déflateur de la consommation des ménages (utilisé par la comptabilité nationale) était donné en baisse de 1,5 % en octobre (suite à l'actualisation de décembre, il est en fait en baisse de 2%). Or, comme il était clairement rappelé dans les notes de conjoncture<sup>1</sup>, le déflateur de référence est bien celui des comptes nationaux, et c'est d'ailleurs ce déflateur qui est utilisé pour estimer l'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages. Ce déflateur prend en compte notamment la hausse des prix des services financiers. On ne peut que regretter que la dernière note de conjoncture (celle de décembre) ne présente plus qu'un SMPT déflaté par l'IPC : le déflateur historique utilisé par les notes de conjoncture passe ainsi à la trappe, sans aucune explication !

Par ailleurs, si on voulait déflater le SMPT par un indice des prix, il serait à notre avis plus pertinent de le faire avec l'IPCH (l'indice européen) qui ne prend en compte que l'évolution du prix des produits payés par les ménages, alors que l'IPC intègre dans son panier des dépenses qui sont payées par les administrations publiques. En prenant l'IPCH comme déflateur, le SMPT serait également en baisse en 2023, d'environ 1 %.

Dans un entretien sur le site de [Boursorama le 23 novembre](#), la journaliste dit à juste titre que Bruno Le Maire trompe les Français quand il utilise l'IPC pour comparer l'inflation française avec celle des autres pays, alors qu'il faut utiliser l'IPCH. A cela, notre DG ne trouve qu'à dire « ne me mettez pas en porte à faux avec mon ministre », et passe à autre chose...

**« certaines [entreprises] n'ont pas pu augmenter leurs prix et ont dû comprimer leurs marges »**

Interrogé sur une hypothétique « boucle prix salaires », le DG se félicite que certaines entreprises aient réduit leurs marges, limitant l'inflation. Il est sidérant que notre DG ne mentionne pas le rôle de la hausse des marges (notamment dans les secteurs profiteurs de crise : énergie, raffinage, agroalimentaire, transports<sup>2</sup>) dans l'inflation alors qu'il y a un consensus pour pointer le rôle des marges, y compris de la

---

1 Voir par exemple : « Ces prévisions de pouvoir d'achat des salaires sont réalisées, comme habituellement dans les Notes de conjoncture, en utilisant le déflateur de la consommation des ménages, produit dans le cadre cohérent des comptes nationaux trimestriels » (Note de conjoncture de décembre 2022)

2 Ce qu'a pointé une note de conjoncture de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6677413?sommaire=6677447>

part d'institutions peu suspectes d'hostilité à l'égard du grand capital comme le FMI<sup>3</sup> ou l'Autorité de la concurrence<sup>4</sup>.

Dans un contexte de baisse de la productivité, le taux de marge des entreprises aurait du baisser. Mais ce n'est pas le cas : la baisse durable des salaires réels (phénomène totalement inédit depuis la fin de la seconde guerre mondiale) a permis au patronat de faire grimper le taux de marge au cours des derniers trimestres (le taux de marge des sociétés non financières est passé de 31,3 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 à 33,0 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023).

**« Mais la tendance à la baisse de l'inflation est assez affirmée. Il faudrait des chocs très importants qui, par nature, ne sont pas dans les prévisions pour que les hausses de prix restent au niveau de 5 % qu'on a connu cette année »**

Le DG a une analyse très pauvre de l'inflation : elle serait principalement due à des « chocs exogènes ». Pourtant, alors qu'on nous annonçait en 2021 que l'épisode inflationniste serait de courte durée, il a persisté. Il conviendrait dès lors de chercher à l'expliquer au-delà des soubresauts sur les marchés des matières premières. L'épuisement du capitalisme qui conduit non seulement à un ralentissement, mais même à une baisse des gains de productivité, est un facteur important de persistance de l'inflation : pour maintenir ou augmenter ses marges, le patronat doit faire monter les prix car il est incapable de dégager des profits en améliorant les performances productives des entreprises.

**« La singularité française, c'est que le SMIC est totalement indexé sur l'inflation »**

Le mécanisme de revalorisation automatique du Smic est complexe, et ne permet malheureusement pas de maintenir intégralement le pouvoir d'achat du Smic. Depuis 2012, il n'y a eu aucun « coup de pouce » au-delà de la revalorisation automatique. Depuis le début de l'épisode inflationniste, le pouvoir d'achat du Smic (déflaté par l'IPCH) a baissé de 1,9 % (entre janvier 2021 et décembre 2023).

**« Il y a eu un enrichissement de la croissance en emplois que l'on peut considérer comme positif ces dernières années, car lié à des freins à l'embauche qui ont été levés »**

C'est un jugement de valeur. Le fait qu'un tiers des emplois salariés entre fin 2019 et mi 2023 sont des contrats d'alternance (note de conjoncture d'octobre 2023) financés quasi-intégralement par la dépense publique crée des effets d'aubaine incroyable pour le patronat. S'en réjouir est une prise de position politique. En outre, le fameux « enrichissement de la croissance en emplois » passe aussi par la création d'emplois de micro-entrepreneurs sous payés et précarisés. La création d'emplois non salariés (quasiment intégralement des micro-entrepreneurs) représente en effet un quart des créations d'emplois totales ces trois dernières années (entre 2020 et 2022).

Autrement dit, la moitié des créations d'emplois sur la période récente est composée d'emplois ultra-précaires, sous-payés et peu productifs (contrats d'alternance et micro-entrepreneurs). Faut-il s'en réjouir ?

Quant aux « freins à l'embauche », notre DG évoque probablement les conquits sociaux qui ont en effet été attaqués par les gouvernements successifs ces dernières années. Ce n'est pas le rôle d'un DG de l'Insee de se réjouir de tels choix politiques.

**« Ce partage [de la valeur ajoutée] reste globalement assez stable, il n'a guère été déformé par les hausses de prix de l'énergie, à la différence des chocs pétroliers du passé, où les marges des entreprises avaient été fortement affectées. Cette fois-ci, ce n'est pas le cas, même si certains secteurs**

3 cf. <https://www.imf.org/en/Blogs/Articles/2023/06/26/europes-inflation-outlook-depends-on-how-corporate-profits-absorb-wage-gains>

4 cf. <https://www.leparisien.fr/economie/l'inflation-est-en-partie-due-aux-profits-excessifs-des-entreprises-pointe-l'autorite-de-la-concurrence-16-06-2023-K46WF6SUE5FRJEUCPGHXOWSOI4.php>

***ont connu une chute temporaire de leurs marges suivie d'une remontée, comme l'agroalimentaire ou l'énergie. »***

Le DG nous fait croire que les secteurs de l'agroalimentaire et de l'énergie ont connu un simple rattrapage de leur taux de marge. C'est grossièrement faux. Le taux de marge de l'agroalimentaire est aujourd'hui estimé à 48 % contre moins de 40 % en 2019 (année où l'effet du CICE s'est cumulé dans les comptes avec celui des baisses de cotisations, ce qui a dopé le taux de marge). Quant à celui de l'énergie, il atteint 75 % contre moins de 60 % avant crise.

Encore une fois, le DG ne souligne pas l'anomalie d'un taux de marge qui reste globalement stable dans un contexte où la productivité chute.

***« La stabilité financière est mieux assurée que par le passé »***

La fonction du DG de l'Insee est-elle de « rassurer » la population sans avancer le moindre élément ? Les leçons de la crise de 2008-2009 (que les économistes mainstream n'ont absolument pas vu venir) ne pourraient-elles pas être tirées ? La bulle financière et la hausse des taux sont des cocktails explosifs. La faillite de banques régionales états-uniennes au printemps dernier sont des signaux d'alerte. Mais rassurez vous bonnes gens, « la stabilité financière est mieux assurée » par nos élites.

***« Par ailleurs, il faudra je le répète retrouver des gains de productivité pour que les salaires progressent plus vite que les prix »***

Notre DG décrète donc que les salaires réels ne peuvent pas augmenter en l'absence de gains de productivité. En vertu de quelle loi économique ? Il est assez indécent de proclamer, comme si cela allait de soi, que les salariés doivent s'appauvrir quand la productivité cesse de progresser. Et pourquoi serait-ce aux salariés de payer la facture ? Qu'y-a-t-il de naturel à ce que les marges réelles progressent alors que les salaires réels diminuent ? La logique voudrait au contraire que les aléas économiques défavorables pèsent sur les actionnaires (ceux qui sont censés « mériter » leur revenu par les « risques » qu'ils prennent), et non sur les salariés. Par ailleurs, notre DG pourrait évoquer une étude de la DARES selon laquelle le développement des contrats d'alternance est un facteur explicatif important de la baisse de la productivité<sup>5</sup>. Pour renouer avec des gains de productivité, ne faudrait-il pas développer l'emploi de qualité ?

***« Cela [l'inflation] devrait conduire les ménages à réduire leur épargne, d'autant que les craintes sur le chômage sont moins fortes. Mais pour l'instant, ce n'est pas ce qui se produit et on reste un peu en mal d'explications »***

Peut-on suggérer une explication à notre DG ? D'après la dernière note de conjoncture de l'Insee, les revenus du patrimoine ont progressé de 16 % en 2023 par rapport à 2022. Autrement dit, les revenus des plus riches ont explosé. Il ne serait donc pas illogique que le taux d'épargne des plus riches ait fortement augmenté. En revanche, nous doutons que les plus pauvres qui ont du mal à se nourrir et se chauffer ait vu leur taux d'épargne s'envoler...

***« Les baisses de consommation peuvent être le fait de personnes qui sont contraintes dans leur budget et n'ont pas le choix ; elles peuvent aussi résulter de comportements de sobriété nouveaux »***

Dans notre dernier journal<sup>6</sup>, nous commentons un entretien de notre DG sur France info le 9 septembre où il parlait de « comportement de sobriété globale » pour commenter la baisse de consommation de produits alimentaires et d'énergie. Cela avait soulevé un tollé sur les réseaux sociaux. Il récidive cette

5 « Quel impact de la hausse de l'alternance depuis 2019 sur la productivité moyenne du travail ? », DARES, janvier 2023 : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quel-impact-de-la-hausse-de-lalternance-depuis-2019-sur-la-productivite-moyenne-du-travail>

6 <https://www.sudinsee.org/les-voix-de-sud-numero-09/>

fois-ci de façon certes moins maladroite. Mais il y a un véritable problème à parler de « sobriété » pour évoquer la baisse de consommation sur des produits de première nécessité. Et ce comportement de « sobriété » ne concerne visiblement pas, par exemple, les « services aux ménages » (loisirs, services domestiques, etc.) qui sont surconsommés par les plus riches, et dont la consommation progresse (en volume) de près de 8 % depuis début 2022.

# le grand entretien



## « La tendance à la baisse de l'inflation est assez affirmée »

**JEAN-LUC TAVERNIER**  
Directeur général de l'Insee

Propos recueillis par  
**Etienne Lefebvre et Nathalie Silbert**

**Les syndicats organisent ce vendredi une journée de mobilisation pour réclamer une augmentation des salaires et la préservation du pouvoir d'achat. Quelle est la situation aujourd'hui ?**

Le salaire moyen par tête – primes incluses – en 2023 va augmenter comme les prix, soit autour de 5 %. Quand il y a un choc inflationniste, les salaires suivent toujours avec retard la hausse des prix ; ils le font désormais. Pour la suite, il y a fort à parier que l'inflation ralentisse plus vite que les salaires. De ce fait, je ne suis pas étonné que les prévisionnistes tablent sur un différentiel en faveur des salaires l'année prochaine, avec une hausse du pouvoir d'achat à la clé.

**La France a-t-elle évité la boucle prix-salaires ?**

Pour l'instant, la situation est rassurante. On craignait une boucle prix-salaires notamment dans les services qui constituent l'essentiel de l'indice des prix. Les salaires y ont part prééminente et beaucoup de salariés y sont payés au SMIC. Mais on ne voit pas d'emballlement du glissement des prix dans les services. C'est même plutôt le contraire. Cela peut s'expliquer par le comportement des entreprises : certaines n'ont pas pu augmenter leurs prix et ont dû comprimer leurs marges. Pour autant, globalement, la situation financière des entreprises n'a pas été dégradée par l'épisode inflationniste. Cela les met en capacité d'absorber les hausses de salaires à venir. C'est une situation plutôt apaisée.

**L'objectif des banques centrales de ramener l'inflation à 2 % à moyen terme reste-t-il réaliste ? La transition environnementale va coûter cher...**

Qualitativement, la transition environnementale et la relocalisation de certaines chaînes de valeur sont des facteurs qui en principe devraient faire monter les prix. Pour autant, quantitativement, je ne connais pas d'étude à ce stade qui démontre que cela puisse remettre en cause la cible habituelle d'inflation des banques centrales de 2 %.

**Y a-t-il un risque que l'inflation résiste plus qu'attendu ?**

La période nous a appris à être humbles. Nous ne sommes évidemment pas à l'abri de chocs exogènes, et les événements tragiques en Israël viennent encore nous le rappeler. Mais la tendance à la baisse de l'inflation est assez affirmée. Il faudrait des chocs très importants qui, par nature, ne sont pas dans les prévisions pour que les hausses de prix restent au niveau de 5 % qu'on a connu cette année.

**La question des bas salaires va être au cœur de la conférence sociale prévue ce lundi...**

La singularité française, c'est que le SMIC est totalement indexé sur l'inflation. De ce fait, les salaires des moins qualifiés ont crû plus vite que ceux des cadres récemment. L'effet pervers, c'est l'écrasement des grilles. Elles subissent aujourd'hui le double effet de la faiblesse des gains de productivité et du choc de prix importé qui pousse le SMIC vers le haut. Celui-ci a augmenté de 13,5 % depuis 2020. On a donc tous les ingrédients pour avoir des grilles tassées.

**Comment s'attaquer au phénomène de trappe à bas salaire qui semble prendre de l'ampleur ?**

Depuis que l'on a mis en place des allègements de cotisations qui décroissent avec le salaire, la question d'un frein aux revalorisations salariales est posée. Mais jusqu'à

présent, il n'y a pas eu d'effets pervers importants qui aient été mis en évidence. Cette fois-ci cependant, le phénomène d'écrasement des grilles est plus fort. Quand un salarié progresse professionnellement, ses gains s'élèvent donc plus lentement.

A cela s'ajoute le fait que quand le salaire augmente, la prime d'activité diminue jusqu'à entrer dans le barème de l'impôt sur le revenu, et le bénéfice d'un certain nombre d'allocations sous conditions de ressources est perdu. La hausse du revenu en est encore ralentie. C'est un peu la quadrature du cercle.

**« Depuis que l'on a mis en place des allègements de cotisations qui décroissent avec le salaire, la question d'un frein aux revalorisations salariales est posée. »**

**Ne peut-on faire évoluer les barèmes fiscaux et sociaux, en les lissant davantage ?**

Le barème de la prime d'activité a déjà été rendu plus cohérent, pour éviter certaines « bosses » et autres effets de seuil. Arrivé à un moment, on ne peut plus traiter cette question en rajoutant encore de l'argent public. Cela coûterait très cher, et le système de transferts et de prélèvements est déjà puissant. La solution « économique » est de viser un ralentissement de l'inflation, afin de retrouver des marges de manœuvre dans les grilles salariales. Mais il faudrait aussi retrouver des gains de productivité, sans lesquels il ne peut y avoir d'augmentation durable des salaires et du pouvoir d'achat.

**Justement, l'économie française n'a pas généré de gains de productivité ces dernières années, mais plutôt des créations d'emplois...**

Nous observons déjà un ralentissement des gains de productivité depuis plusieurs décennies, mais on est descendu d'une nouvelle marche depuis le choc du Covid. Est-ce durable ou va-t-on assister à un phénomène de rattrapage ? Pour les économistes, c'est une des questions les plus difficiles du moment. Un certain nombre de prévisionnistes pensent qu'il va y avoir un regain très fort de productivité et une remontée du chômage. Mais pour l'instant, rien ne le montre dans nos enquêtes sur l'emploi : les soldes d'opinions sur les embauches n'annoncent aucun retournement conjoncturel.

**Est-ce une bonne ou une mauvaise chose ?**

Il y a eu un enrichissement de la croissance en emplois que l'on peut considérer comme positif ces dernières années, car lié à des freins à l'embauche qui ont été levés. Mais cela ne peut se prolonger éternellement.

**Le partage de la valeur peut-il être modifié dans un tel contexte ?**

Ce partage reste globalement assez stable, il n'a guère été déformé par les hausses de prix de l'énergie, à la différence des chocs pétroliers du passé, où les marges des entreprises avaient été fortement affectées. Cette fois-ci, ce n'est pas le cas, même si certains secteurs ont connu une chute temporaire de leurs marges suivie d'une remontée, comme l'agroalimentaire ou l'énergie. Les entreprises sont donc en mesure de prendre leur part dans la diminution de l'inflation à moyen terme. A ceci près qu'il faut surveiller l'impact de la hausse des taux d'intérêt, qui pourrait réduire leurs capacités d'autofinancement.

### Son parcours

Jean-Luc Tavernier a notamment été directeur de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (l'Ensaee), des politiques économiques à la direction générale du Trésor, de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss). Directeur du cabinet d'Eric Woerth au ministère du Budget de 2007 à 2009, il a été nommé directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) le 5 mars 2012.

### Son actualité

Face au risque de dissémination de fake news et autres interprétations biaisées, l'Insee a développé ces dernières années un nouveau canal de communication – les papiers de blog –, de plus en plus utilisé par l'institut. L'Insee a par ailleurs publié hier sa dernière note de conjoncture intitulée « Croissance modeste, sur fond d'incertitudes géopolitiques », qui évalue notamment à +1,2% les gains de pouvoir d'achat des ménages cette année, soit +0,7% par unité de consommation.

**L'investissement peut-il connaître un coup d'arrêt ?**

Côté entreprises, il s'est bien maintenu jusqu'à présent, et côté ménages, les achats immobiliers reculent nettement mais l'investissement dans les travaux et l'entretien résiste. Mais il est vrai que l'effet de la hausse des taux est encore en partie devant nous.

**Faut-il souhaiter une baisse des prix de l'immobilier ?**

En France, on a toujours craint la baisse des prix de l'immobilier, pour des raisons de stabilité financière, et parce que cela fait inévitablement des perdants. Mais une baisse des prix permet aussi de résoudre la demande, et de voir des non-propriétaires devenir. Il est donc permis de se poser la question, d'autant que la stabilité financière est mieux assurée que par le passé.

**Avec la revalorisation de près des 5 % des retraites, certains économistes estiment que les retraités sont privilégiés au détriment des actifs...**

C'est une question bien documentée par l'Insee : le niveau de vie des retraités est aujourd'hui un peu plus élevé que celui des actifs, et le taux de pauvreté est plus bas, alors qu'historiquement, ce n'était pas le cas. Sur le long terme, on sait aussi que l'on devrait assister à un rééquilibrage en faveur des actifs, car les pensions sont indexées sur l'inflation, qui progresse moins vite que les salaires. Mais quand on assiste à un choc brutal de prix, on peut avoir transitoirement un effet favorable aux retraités comme aujourd'hui, les salaires s'ajustant avec retard. Par ailleurs, il faudra je le répète retrouver des gains de productivité pour que les salaires progressent plus vite que les prix.

**Le taux d'épargne a beaucoup augmenté depuis la crise Covid. Pourquoi ne retombe-t-il pas ?**

C'est le deuxième mystère après celui de la productivité ! Le taux d'achat global ne baisse pas, mais il est quand même affecté par le retour de l'inflation. Cela devrait conduire les ménages à réduire leur épargne, d'autant que les craintes sur le chômage sont moins fortes. Mais pour l'instant, ce n'est pas ce qui se produit et on reste un peu en mal d'explications.

**Ce comportement d'épargne peut-il être lié au vieillissement ?**

Cela ne peut pas expliquer des phénomènes brutaux comme actuellement. Il peut en revanche y avoir une inquiétude globale sur l'état de l'économie, même si les ménages ne sont pas forcément pessimistes sur leur situation personnelle. Les baisses de consommation peuvent être le fait de personnes qui sont contraintes dans leur budget et n'ont pas le choix ; elles peuvent aussi résulter de comportements de sobriété nouveaux.

**Un rebond de la consommation est-il envisageable ?**

Nous estimons que le pire est passé, et nous prévoyons d'ailleurs un léger regain de consommation au deuxième semestre. ■